

Commune de **Magnien**
Département de la Côte d'Or

Fond de plan cadastral - 1/10 000
Ensemble de la commune

Réunion de travail du 31.05.24

Date de prescription du PLU : 25 octobre 2022

PIECE N° 3B



Dossier réalisé par le bureau d'études :
30 Ter rue Charles Delaunay
10 000 Troyes
Tél : +33 25 40 05 90
Mail : perspectives@perspectives-urba.com

Définition des zones	
UA	Zone urbaine à vocation mixte d'architecture ancienne
Ut	Secteur de requalification des anciens thermes et de la Source
A	Zone agricole
Ay	Secteur permettant l'évolution de l'ancien musée de l'apiculture
N	Zone naturelle et forestière
Np	Secteur de la zone N protégé

LEGENDE	
Limite de commune	Limite de zone
Limites des zones potentiellement humides	Trame protégeant les espaces boisés des anciens thermes
Éléments de paysage à protéger, à conserver, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural (L.151-19 CU) :	
Espace jardin	Éléments architecturaux
Haies à conserver	Constructions manquantes (à titre indicatif)
Périmètre RSD (à titre indicatif)	Zones inondables (selon AZI de l'Arroux)
Changement de destination (L.151-11 CU)	Cheminement piéton à conserver (L.151-38 CU)

0 500 1 000 m